

Les questions que se posent aujourd'hui les historiens¹

Anne-Françoise Praz²

Bonjour et merci à Mme Blunschli pour l'invitation dans cette journée de rencontre entre historiens et personnes concernées par les placements d'enfants. Je pense en effet que ce type de rencontre est très important. Les objectifs et les questions que se posent les historiens ne sont cependant pas forcément les mêmes que celles que se posent les personnes concernées. Ainsi, il est important de comprendre de part et d'autre ce que chacun cherche à comprendre, pour trouver où sont les points de rencontre possibles.

Pour donner un exemple de l'intérêt de l'importance du savoir des personnes concernées pour les historiens, je prendrai d'abord l'exemple de la première recherche où j'ai rencontré ces questions de placement. Pour ma thèse, je m'intéressais à l'évolution du statut de l'enfant en général, et pas précisément de la question des enfants placés. Je faisais une comparaison entre des villages fribourgeois et vaudois, entre 1860 et 1930, pour observer comment la religion, et d'autres facteurs pouvaient avoir influencé les conditions de vie des enfants, notamment la scolarisation, etc. En étudiant les archives communales de ces villages, je suis tombée sur cette question des enfants placés, et notamment sur les enfants qui étaient misés : par exemple, dans le village de Portalban, le 2 janvier de chaque année dans une auberge, le Conseil communal donnait la liste des personnes à placer dans des familles, et adjugeait les enfants à la famille qui demandait le prix le plus bas. Tout cela était consigné dans les protocoles des séances du Conseil communal.

Je me suis alors rendue compte à quel point il y avait là tout un système, et qu'une proportion importante d'enfants était concernée, pas seulement quelques cas particuliers. Et donc, que je ne pouvais pas faire l'histoire de l'enfance sans m'intéresser à cette catégorie d'enfants, à qui on n'accordait pas les mêmes droits qu'aux autres. Les archives permettaient de voir un système, de comprendre un peu les raisons du système (surtout lié à la volonté des communes de faire des économies sur l'assistance), on trouvait dans les archives un règlement, indiquant les devoirs des familles envers ses enfants, qui était lu chaque année lors de cette séance de placement. J'ai donc écrit un chapitre sur cette question, en essayant d'analyser tout ce que j'avais trouvé.

Deux ans après avoir fini ma thèse, je suis tombée dans un reportage de l'Illustré sur cette question des enfants misés. Le journaliste avait retrouvé un vieux monsieur de Saint-Aubin dans la Broye, donc tout près de Portalban, qui racontait avoir encore été misé dans les années 1930. Et son témoignage m'a permis de comprendre à quel point cette perspective des personnes concernées, qui manquait dans mon chapitre, était importante. C'était important pour deux raisons :

¹ Conférence dans le cadre d'une rencontre sur la compréhension historique des placements d'enfants et des mesures de coercition à des fins d'assistance le 18 avril 2015 au centre national d'ATD Quart Monde à Treyvoux.

² Professeure associée d'histoire contemporaine à l'université de Fribourg, Codirectrice de l'ouvrage: Entre assistance et contrainte: le placement des enfants et des jeunes en Suisse 1850-1980, Muttentz, Schwabe, 2014.

- D'abord, **ce témoignage apportait des informations historiques essentielles pour documenter le fonctionnement du système**. Avec les archives, j'avais accès à la théorie : la loi, les règlements, et un peu de pratique (comment se déroulaient les mises dans cette auberge). Mais les archives n'apprenaient rien sur le déroulement des placements, est-ce que les règlements étaient respectés, les enfants effectivement envoyés à l'école, habillés correctement, etc. Ce témoignage permettait de comprendre que le destin de ces enfants pouvait changer du tout au tout chaque année, selon la famille où il était placé. Il permettait aussi de comprendre que les proches n'étaient pas toujours forcément des personnes négligentes, qui ne se souciaient pas des enfants (c'était l'image qui ressortait des archives avec le discours des autorités). Au contraire, dans le cas de ce Max (prénom fictif), il avait un oncle et une tante qui chaque année essayait de le miser, pour le garder chez lui. Cet oncle avait besoin de l'argent de la commune pour entretenir un enfant de plus, mais il essayait de s'arranger pour que d'autres ne misent pas plus bas que lui, et qu'il puisse garder son neveu. Mais parfois, il y avait d'autres prétendants... Ce témoignage permettait de dégager tout une autre image des proches et de leurs possibilités d'agir, dans des limites étroites, malgré leurs maigres ressources, mais d'une volonté d'agir quand même.

Et cette réalité des familles pauvres, cette volonté d'action même dans des limites étroites, c'est très important à connaître pour avoir une vision complète de la réalité historique. Depuis quelques années, les historiens s'intéressent beaucoup à cette histoire d'en bas. Il ne suffit plus de consulter uniquement les textes de loi, les règlements, les déclarations des autorités sur comment les choses se passent, il faut trouver d'autres sources pour documenter la réalité de ce qui se passe au quotidien, et la manière dont les personnes concernées par les mesures ont aussi agi à leur niveau pour modifier leur destin. Ce n'étaient pas totalement des victimes impuissantes du pouvoir. Ainsi, dans le cas de ce Max, tout se passait très bien pour lui lorsque son oncle réussissait à le miser.

- Deuxième importance de ce témoignage : pas seulement au niveau des informations, mais de la perception des personnes concernées. Pour la première fois, un enfant misé racontait, comment il avait vécu cette expérience, notamment ce moment de la mise. Des années après, les souvenirs étaient encore très vivaces, ce qui montre la profondeur de ce traumatisme. Cet homme racontait comment, tout enfant, il regardait ce qui se passait sur la place du village où l'on discutait les mises des enfants, juste après la mise du bois. Sa tante lui avait dit « ouvre bien l'oreille, on va te miser ». Bradé comme une marchandise. Mais surtout, il raconte comment toute sa vie cet épisode l'a poursuivi. Il n'aurait jamais pu se marier à Saint-Aubin, avec cette étiquette d'enfant misé, il a trouvé sa femme dans un autre village. Donc ce témoignage permettait d'accéder au ressenti des personnes et aussi et surtout à l'impact de cette mesure le destin futur, ce qui est un sujet difficile à documenter dans les archives.

Je vais vous parler maintenant de la recherche sur laquelle je travaille en ce moment, sur les questions que l'on se pose, et sur la manière dont nous essayons d'intégrer le point de vue des personnes concernées.

Avec un groupe de chercheurs de plusieurs universités suisses, nous travaillons dans un projet Sinergia du Fonds national à une recherche sur les placements d'enfants et d'adolescents entre 1945 et 1980. Notre objectif est de comprendre, à travers une analyse comparative de cantons, comment les politiques et les pratiques de placement ont été réformés, changées dans cette période. Qu'est-ce qui a favorisé les changements, qu'est-ce qui a bloqué, ralenti les changements ?

- Une première équipe s'intéresse à la formation des éducateurs, des deux côtés de la Sarine. A quel moment les personnes qui encadrent les enfants sont-elles des professionnels qui ont reçu une formation ? Quelles écoles forment du personnel, selon quels critères engagent-elles des élèves ? Qu'est-ce que ces professionnels apprennent dans ces écoles ? Est-ce que la question des placements d'enfants ou de la vie quotidienne dans les institutions est traitée ? Comment ces professionnels eux-mêmes vont-ils remettre en question la manière dont on s'occupe des enfants, et favoriser un autre type d'approche ?
- Une deuxième équipe – en Suisse alémanique – s'intéresse l'impact du placement sur le destin ultérieur des enfants et des jeunes. Ils travaillent surtout à partir d'entretiens avec des anciens enfants placés. Là aussi, on essaie de comprendre comment la manière dont le placement s'est déroulé a un impact sur la manière dont ces enfants réussissent plus ou moins bien à dépasser leurs souffrances et à se construire une existence qui les satisfait. Pour cela, les chercheurs commencent à demander aux personnes de raconter leur dernier jour dans l'institution ou la famille de placement, et leur départ dans la vie. C'est ce parcours de vie après l'institution qui nous intéresse le plus. A la fin de l'entretien seulement, le chercheur revient sur les souvenirs de la période du placement.
- Une troisième équipe, à laquelle je participe, s'intéresse aux politiques et aux pratiques de placement dans les cantons. On travaille sur Fribourg, Vaud en Suisse romande, Bâle-Ville et Appenzell en Suisse alémanique. Dans cette recherche, on doit d'abord essayer de comprendre les différences de système entre les cantons : comment le placement est organisé, qui sont les autorités qui décident, quel type de placement est surtout pratiqué – en famille, en institution ? Mais comme je l'ai déjà montré, on ne peut pas en rester au système. Il faut connaître les destins particuliers des personnes, c'est à travers ces destins personnels que l'on peut apprendre comment le système fonctionne véritablement, à savoir plutôt comment il dysfonctionne, comment les bonnes intentions sur le papier n'aboutissent pas en réalité, comment les contrôles qui officiellement doivent se faire n'existent pas, etc. Pour cela, nous confrontons les discours des autorités, les lois, les règlements, les

débats politiques, etc. avec la pratique des placements, à travers les dossiers individuels.

Quelques mots sur la manière dont les historiens traitent ces dossiers. Tout d'abord, nous respectons évidemment des règles de confidentialité strictes : les noms des personnes sont remplacés par des numéros dans nos fichiers, et si nous utilisons un extrait pour une publication, tout est parfaitement rendu anonyme, les noms de lieu sont changés, etc. C'est à ces conditions que les archivistes nous donnent accès aux dossiers.

Mais je voulais souligner autre chose pour montrer la différence d'approche des dossiers entre vous et les historiens. Comme personne concernée, vous arrivez aux archives avec un nom, une date de naissance, pour retrouver les traces de votre passé. Les archivistes entreprennent une enquête « policière », à la recherche d'indices pour reconstituer des morceaux de biographie. Les historiens, dans un premier temps, doivent comprendre le fonctionnement général du système. Pour cela un cas particulier ne suffit pas, il faut constituer une série. Une série de dossiers d'enfants placés nous permet ainsi d'établir la distribution de ces enfants selon l'âge, le sexe, l'origine sociale, géographique, les causes du placement, etc. Cela permet de mettre en évidence les catégories d'enfants ou de familles censées « poser problème » aux yeux des acteurs de l'époque ; elle nous renseigne aussi, de manière indirecte, sur les catégories sociales en situation de fragilité dans l'époque et l'espace considérés

Mais au-delà du système, il faut comprendre les cas particuliers pour avoir une vision complète. On espère ainsi comprendre un grand paradoxe de cette histoire des placements. Dès la mise en place des premiers placements, dès l'ouverture des premières maisons d'éducation à la fin du 19^e siècle, des critiques s'expriment. L'histoire des placements est celle d'une succession de scandales, de dénonciations, d'indignation de la part de diverses personnalités, aussitôt exprimées, aussitôt retombées. Quelques mesures ponctuelles, quelques changements de personnes, et l'affaire est réglée... jusqu'au prochain scandale. C'est donc une vraie question historique de savoir pourquoi ces voix ont crié dans le désert... et enfin rencontrent une résonance. Pourquoi, les abus, les maltraitances, ont été longtemps camouflés, alors qu'ils étaient clairement illégaux en fonction déjà des lois existant à l'époque ? Mais la question va encore plus loin : pourquoi tout ce système de placement était-il toléré, alors qu'il était clairement discriminatoire dans sa pratique, qu'il créait une catégorie d'enfants à part, qui n'avaient pas les mêmes droits que les autres ?

Il s'agit de considérer les préjudices engendrés par le placement, non seulement comme la dérive de quelques responsables, mais comme la conséquence des rapports sociaux et des normes dominante de toute une période.